

M. McIlraith: Merci. Il y a quelques instants un député m'a posé une question là-dessus. Peut-être me sera-t-il permis à mon tour de poser une question très simple qui répondra en même temps à celle qu'il avait envie de poser. J'ai l'impression que sont exemptés de la taxe de vente les produits employés dans les pays de pétrole, plus précisément le cuvelage qui entre dans un puits de pétrole ou de gaz, mais que le tubage ou les conducteurs tubulaires ne le sont pas?

L'hon. M. Fleming: C'est exact.

M. le président suppléant: Veut-on parler des machines?

L'hon. M. Pickersgill: Pendant que nous en sommes à ce dernier point, monsieur le président, j'aimerais bien que le ministre me dise si j'ai bien compris ce qu'il a dit du tarif des douanes. Est-ce que je me trompe en concluant de là que nous sommes priés, en nous prononçant sur ce bill ici, de supposer que la Chambre va adopter une autre mesure dont n'a même pas encore été saisi le comité des voies et moyens? N'est-ce pas qu'on a l'air de prendre le Parlement pour acquis?

L'hon. M. Fleming: Non, je ne le crois pas monsieur le président. Il en a été question hier soir. Le comité est parfaitement au courant de l'effet de ce renvoi. Or, il s'agit ici de catégories dont a déjà été saisi le comité des voies et moyens. Il ne s'agit pas de quelque chose dont le comité soit toujours ignorant. La Chambre est saisie de ces questions depuis le 17 juin. Elle sait très bien de quoi il s'agit et qu'elle sera appelée à examiner davantage la question en comité des voies et moyens.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas à cela que j'en ai.

M. Benidickson: Je crois que l'honorable député de Bonavista-Twillingate, qui n'est généralement pas à côté de la question, n'a pas tout à fait tort de prétendre qu'en nous saisissant d'une consolidation des postes du tarif des douanes, on a supposé que les nouveaux postes seront tels qu'ils figurent dans l'annexe de la résolution budgétaire, alors qu'il est concevable que ce ne soit pas le cas. Voilà à quoi il en a.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre ne semble pas avoir saisi ce que j'ai dit. Je me souviens très bien que lorsque l'ancien premier ministre occupait le fauteuil voisin de celui qu'occupe le ministre actuellement, il prenait toujours bien soin de ne pas présumer, quelle que fût l'importance de la majorité qui l'appuyait, que quelque chose soit adopté par le Parlement tant que cette chose n'était pas effectivement adoptée. En

l'occurrence, il me semble que nous allons un peu loin si nous insérons un article dans ce bill et que le ministre le fasse adopter, en se reportant à quelque chose qui doit figurer dans le bill, mais qui n'a pas encore été présenté à la Chambre. Bien des choses pourraient se produire dans l'intervalle. Entre l'adoption de ce bill et l'adoption du prochain, le gouvernement pourrait être défait de sorte que la loi se trouverait dans un état lamentable. Les honorables députés peuvent rire s'ils le veulent, mais nous avons entendu bon nombre de discours éloquentes de ce côté-ci de la Chambre au cours de la dernière législature, dont un notamment à propos des droits du parlement. Je ne vois aucune objection à ce que le ministre fasse réserver cet article et passe à l'étude des autres, et qu'ensuite le comité s'ajourne pour revenir à ce bill après l'adoption du tarif douanier, ce qui respecterait par le fait même les droits du Parlement. Mais, selon moi, le point n'est pas purement d'ordre technique. Il s'agit de sauvegarder les droits du Parlement et de ne pas adopter un bill relatif à une loi inexistante. Si mes renseignements sont inexacts, j'apprécierais qu'on me remette dans la bonne voie.

M. Benidickson: Ce que dit le député est parfaitement juste selon moi, car autrement la liste du tarif des douanes dont nous parlons comporterait de nouveaux chiffres. Mon parti n'hésiterait pas, je pense, à favoriser l'adoption rapide de ce bill si ce n'était de ce point. Nous pourrions lever la séance, faire rapport de l'état de la question, et revenir là-dessus après que les autres articles seraient effectivement incorporés à la nouvelle liste du tarif douanier.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, on doit pourtant comprendre que le bill ne serait jamais mis en vigueur à moins que le Parlement n'ait aussi légiféré sur les changements de numéros. Il ne s'agit que de changer des numéros. Rien n'est changé à la taxe, il n'y a aucune modification de fond. Ce n'est qu'une question de numéros, rien de plus. La bonne façon de procéder, assurément, c'est de permettre l'adoption du bill. Si les députés s'opposent à ce que le bill subisse la troisième lecture avant que le comité des voies et moyens ait été saisi de la modification du tarif douanier, je consens à cela. A l'étape où nous en sommes il serait toujours possible, si la Chambre n'approuvait pas les changements de numéros proposés dans la modification de la loi sur le tarif douanier, de procéder à une modification par voie d'amendement à l'étape de la troisième lecture et renvoi du bill au comité.

[L'hon. M. Fleming.]